

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 6 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six septembre à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	26
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	03
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : mardi 31 août 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Brigitte DELAUNAY, Christelle LANOE, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Julien FROSSARD, David BLANCHARD, Nathalie GUILLO, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Muriel HUARD

Procurations :

Madame Patricia ROUGELIN à Madame Rachel GUIHARD
Madame Laurianne FLEURY à Madame Valérie JEHANNO
Madame Marie DELMEE à Madame Corinne CHAUMIEN

Secrétaire de séance : Madame Jeannine MAGREX

Délibérations publiées et affichées le : Lundi 13 septembre 2021

2021.103 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2021 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

Monsieur Frédéric POEYDEMENGE fait part d'une erreur sur le procès-verbal du 29 mars 2021. Le bordereau 2021.037 fait état d'un vote par 27 voix pour et 2 abstentions alors même qu'il a été voté à l'unanimité.

Après vérification sur le compte rendu de la secrétaire de séance, le bordereau 2021.037 sera modifié en ce sens et sera transmis au service de la légalité en préfecture.

AFFAIRES GENERALES

2021.104 - DEMISSION DE MADAME MYRIAM AIMARD / INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Après la démission de Madame Myriam AIMARD de la liste "S'épanouir dans un Questembert Participatif, Citoyen et Durable", et le refus de Monsieur Paul CASALONGA, Madame Elisabeth LE COURTOIS et Monsieur Patrick ROLLAND suivants sur la liste de siéger au Conseil municipal, Madame Muriel HUARD est installée au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal en prend acte.

2021.105 - DEMISSION DE MADAME MYRIAM AIMARD / REMPLACEMENTS DANS LES DIFFERENTS COMITES ET COMMISSIONS

Suite à la démission de Madame Myriam AIMARD, Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement au sein des commissions et comités suivants :

- Titulaire au Comité consultatif "Bâtiments"
- Titulaire au Comité consultatif "Ecoles, périscolaire et vie citoyenne des enfants"
- Suppléante au CAO / MAPA
- Titulaire au Conseil d'Administration EHPAD "Résidence du Bois Joli"
- Suppléante au Comité Technique

Madame Muriel HUARD, conseillère nouvellement installée, fait acte de candidature pour remplacer Madame Myriam AIMARD dans les comités et commissions ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Muriel HUARD, titulaire aux Comités consultatifs « Bâtiments » et « Ecoles, périscolaire et vie citoyenne des enfants », titulaire au Conseil d'Administration de l'EHPAD Résidence du Bois Joli, suppléante à la commission CAO/MAPA et au Comité technique.

2021.106 - REFERENT DES POLITIQUES PUBLIQUES DES LANGUES BRETONNES

Il est proposé au Conseil municipal la désignation d'un référent représentant la Commune au Conseil Régional sur la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des langues bretonnes dans notre territoire.

Monsieur Maxime PICARD fait acte de candidature.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Maxime PICARD, représentant de la Ville à la Région en matière de politiques publiques des langues bretonnes.

AFFAIRES FINANCIERES

2021.107 – VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU PROFIT DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION EN FIXANT LES MODALITES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DU CENTRE CULTUREL DE L'ASPHODELE

La convention fixant les modalités de versement du fonds de concours de la Commune au profit de Questembert Communauté dans le cadre de l'utilisation du centre culturel de l'Asphodèle est arrivée à son terme. Il convient, dès lors, de procéder à la signature de la convention actualisée.

Le Conseil municipal par, 27 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à :

- effectuer le versement d'un fonds de concours annuel de la Commune au profit de Questembert Communauté égal à 50% des charges de fonctionnement, déduction faite des recettes jusqu'à échéance de la convention au 31 décembre 2024,
- signer ladite convention.

Annexe : Convention

2021.108 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Suite à la réception d'une circulaire émanant des services fiscaux le 03 juin dernier, il convient de se prononcer sur la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

L'article 1383 du Code Général des Impôts prévoit qu'à défaut de délibération limitant les effets, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Le principe de cette disposition n'est pas nouveau, il existe depuis 1992 mais certaines communes avaient délibéré pour supprimer cette exonération de 2 ans de leur part communale, d'autres non. Pour mémoire, la Commune de Questembert avait délibéré le 26 septembre 2011 pour supprimer cette exonération.

Ces anciennes délibérations sont désormais caduques en raison d'une nouvelle rédaction de l'article 1383 du Code Général des Impôts. La suppression totale de cette exonération n'est plus autorisée. Il est désormais possible uniquement de la limiter de 40% à 90% de la base imposable et peut se limiter uniquement aux immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

A défaut d'existence d'une nouvelle délibération avant le 30/09/2021, l'exonération sera totale.

Le Conseil municipal par, 27 voix pour et 2 abstentions, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable mais uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

2021.109 - BUDGET PRINCIPAL 2021 : PRESENTATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2

La modification n°2 du budget principal a été présentée en séance et a été approuvée, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

Annexe : Décision Modificative n°2-2021

2021.110 - LANCEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE PORTANT SUR L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU LIEU DIT « KERBONNET » / DESSERTE DES FUTURS LOTISSEMENTS

Dans le cadre des projets d'aménagements de deux futurs lotissements, de part et d'autre de la RD 5 à Kerbonnet, il a été décidé la création d'un giratoire.

Les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au budget de 2022.

Le Conseil municipal par, 27 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de travaux.

Annexe : Plan du giratoire

2021.111 - MESURES COVID 19 - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Afin de soutenir les commerçants fragilisés par les conséquences économiques et sociales de l'épidémie de COVID 19, les trois mesures alternatives listées ci-dessous ont été étudiées en commission finances :

- Annulation de la totalité de la redevance annuelle d'occupation du domaine public
- Proratisation de la redevance annuelle d'occupation du domaine public sur 7 mois
- Maintien de la redevance annuelle d'occupation du domaine public

Les membres de la commission finances proposent d'annuler la totalité de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la totalité de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour 2021.

AFFAIRES FONCIERES

2021.112 - DENOMINATION DE RUE

Un nouveau lotissement a été créé rue du poignant et il est donc nécessaire d'en dénommer l'unique voie.

Plusieurs noms ont été proposés par le groupe Toponymie, essentiellement des noms de fleurs en lien avec les rues avoisinantes. « Les Beurlus » : nom gallo des digitales, a recueilli la majorité des avis favorables.

Le Conseil municipal par, 27 voix pour et 2 abstentions, approuve le nom de rue « Les Beurlus ».

Annexe : Plan parcelle

2021.113 - ACQUISITION DE TERRAIN / PARCELLE AD 29

Les secteurs de Kerojonc et de Bocaran se densifient et un aménagement de sécurité du carrefour avec l'avenue des genêts est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement.

C'est dans ce cadre que les conjoints Le Maître ont proposé à la commune la vente de leur parcelle AD 29 d'une superficie de 410 m² au prix de 8 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- acquérir la parcelle A 29 au prix de 8 000 €
- signer les actes et toutes les pièces y afférents.

Annexe : Plan parcelle AD 29

2021.114 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLE YB 25 - BOCQUIGNAC / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ENEDIS (anciennement ERDF) portant sur l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle YB 25 à Bocquignac.

Cette convention a été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique pour la parcelle YB 25.

Annexe : Plan parcelle YB 25

INFORMATIONS

2021.115 - DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE - COMMANDE PUBLIQUE

N° CONSULTATION	56184-2021-013
OBJET	Missions de diagnostics amiante et plomb avant travaux sur bâtiment « Maison Thomas »
PROCEDURE	3 entreprises ont été consultées 2 entreprises ont remis une offre (prix 60pts, délais intervention 40 pts)

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
BC2E	1 125,00 €	63	2
BRETAGNE DIAGNOSTICS	730,83 €	89	1

N° CONSULTATION	56184-2021-014
OBJET	Acquisition de matériels pour le centre technique municipal
PROCEDURE	4 entreprises ont remis une offre (valeur technique 60pts et prix 40pts)

Lot 01 : matériels électroportatifs

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
PROLIANS	8 378,67 €	85,44	4
SOULAINÉ	8 650,27 €	94,33	2
CHAMPION	7 424,15 €	100	1
RYO	8 807,05 €	93,71	3

Lot 02 : matériels espaces verts

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
PROLIANS	DOSSIER INCOMPLET		
RYO	4 546,30 €	100	1

Lot 03 : remorque

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
RYO	499,17 €	100	1

N° CONSULTATION	56184-2021-015
OBJET	Acquisition de matériels de sport
PROCEDURE	5 entreprises ont remis une offre (valeur technique 60pts et prix 40pts)

Lot 01 : Tables tennis de table

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
INTERSPORT	2 674,05 €	98,12	3
GO SPORT	2 688,18 €	84	5
CASALSPORT	2 594,14 €	96	4
DECATHLON PRO	2 659,67 €	98,32	2
AS EQUIPEMENT	2 548,17 €	100	1

Lot 02 : Filets

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
INTERSPORT	722,41 €	88	3
GO SPORT	430,89 €	60	4
CASALSPORT	519,72 €	95	1
AS EQUIPEMENT	605,87 €	94	2

Lot 03 : Poutre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
INTERSPORT	1 155,83 €	100	1
GO SPORT	1 299,17 €	93	4
CASALSPORT	1 225,00 €	98	3
DECATHLON PRO	1 158,33 €	99,91	2

Le Conseil municipal en a pris acte.

2021.116 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La liste des déclarations d'intention d'aliéner a été présentée en séance.

Le Conseil municipal en a pris acte.

Annexe : Liste des DIA

2021.117 - QUESTEMBERT COMMUNAUTE : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE - PCAET

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de juillet 2015 demande aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Il s'agit d'un document stratégique ayant deux objectifs majeurs :

- **L'ATTENUATION** : réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire pour lutter contre le dérèglement climatique,
- **L'ADAPTATION** du territoire aux effets du dérèglement climatique pour éviter d'accroître sa vulnérabilité face aux événements extrêmes de plus en plus nombreux (inondation, incendie, sécheresse, canicule...).

Comptant plus de 20 000 habitants, **Questembert Communauté** a lancé l'élaboration du document en 2018, avec l'aide du bureau d'étude E6.

Une concertation citoyenne sur le Plan Climat s'est déroulée du 5 octobre au 19 novembre 2020.

Les contributions issues de cette concertation ont été transmises aux 5 groupes de travail, composés d'élus communautaires et municipaux, dédiés à la rédaction des fiches actions du Plan Climat.

Après présentation au Conseil communautaire, le projet de Plan Climat est présenté à l'ensemble des conseils municipaux.

Le Conseil municipal en a pris acte.

2021.118 – QUESTIONS ORALES

Madame Valérie JEHANNO a fait un point sur la rentrée scolaire et a présenté les effectifs des différents établissements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un problème de pollution au niveau du bassin de rétention de la zone de Kervault, lié à une fuite d'hydrocarbures de la société des Combustibles de l'Ouest.

Les pompiers, les services de la Ville et Questembert Communauté ont fait installer des matériaux absorbants afin de protéger le ru.

Les services de l'Etat ont été prévenus et la DREAL a diligenté une enquête et effectué une visite sur site jeudi dernier.

L'entreprise a décidé de vider l'intégralité de la zone et d'effectuer les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire présente les différentes actions menées par la municipalité au cours des semaines passées. Tout d'abord, la Ville en collaboration avec Questembert Communauté a organisé un centre de vaccination au complexe des buttes qui a permis la vaccination de plus de 2 500 personnes. Le département du Morbihan affiche un taux de 90 % de primo vaccinés. L'accueil du migrant bus a été aussi un temps fort de l'été. Créée en décembre 2020, l'association Migrant bus, talents itinérants, a pour vocation « de créer des territoires de rencontre entre la population française et les personnes exilées ». Leur Tiny house était installée sur le parking de la tour Belmont à proximité du Cinéma.

Les Picnic et Croq'notes ont rassemblé un public nombreux malgré une météo parfois capricieuse. Enfin, les spectacles de l'Inopiné Festival ont tous affichés complets.

Monsieur Patrick DUBOIS s'interroge sur la dématérialisation des documents des séances du Conseil Municipal. Il déplore l'abandon de la version papier et constate les difficultés à lire sur les tablettes et à retrouver les informations. Il imagine les motivations financières avec l'économie de papier et de temps agents mais s'interroge sur la consommation d'énergie liée aux tablettes et à l'impact sur la planète. Au nom d'une égalité entre tous, il demande à revenir à la version papier.

En réponse, **Monsieur le Maire** précise que ce mode de transmission est indiqué, comme la règle générale, dans le règlement intérieur du conseil municipal voté il y a un an. Néanmoins pour ceux qui le souhaitent une version papier peut leur être fournie à leur demande.

Monsieur Anthony JUHEL souhaite avoir le bilan des chèques-cadeaux fournis par Questembert Communauté aux enfants du territoire à valoir sur la base de loisirs du Moulin Neuf ainsi que celui de l'aire de camping-car.

Monsieur le Maire propose d'apporter ces éléments lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.